



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

PAFA : protéger sans enfermer n'importe comment

Le placement à des fins d'assistance n'est pas un bouton panique institutionnel.

Laurence Petoud – Expert juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

Le placement à des fins d'assistance est une mesure grave. Le Code civil prévoit qu'une personne peut être placée dans une institution appropriée lorsqu'en raison de troubles psychiques, déficience mentale ou grave état d'abandon, l'assistance ou le traitement nécessaire ne peut pas lui être fourni autrement.

Le réflexe central

PAFA = nécessité, proportionnalité, institution appropriée, absence d'alternative suffisante.

Ce qu'il faut vérifier

- motif légal ;
- besoin de traitement ou assistance ;
- danger ou abandon ;
- absence d'alternative moins restrictive ;
- institution adaptée ;
- durée ;
- réévaluation ;
- droits de la personne.

Pièges classiques

- utiliser le PAFA pour gérer un patient difficile ;
- confondre opposition et trouble psychique ;
- oublier les alternatives ;
- mal documenter l'urgence ;
- ignorer la procédure cantonale ;
- ne pas informer sur les voies de droit.

Point JurisMedX

Un PAFA n'est pas un cadenas juridique pour soulager l'équipe. C'est une mesure de protection très encadrée.

Conclusion

Protéger, oui. Enfermer par confort institutionnel, non.